

11 MAR. 2009



PREFECTURE DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

DREAL PICARDIE		
	Att	Inf
DIR		
DIR A		
☒ A. DIR		
SG		
CSM		
CGM		
GCGE		
PR	☒	
NEP		
DIT		
DI		
Métrologie		
ECLAT		
UT Aisne		
UT Oise		
UT Somme		
Pôle Jurid.		
E. Risques		
DDE 02		
DDEA 60		
DDE 60		

Vu le code de l'environnement, livres V des parties législative et réglementaire, notamment l'article R.512-68 relatif au changement d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R511-9 à R511-10 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2000 délivré à la société SLI FRANCE (SYLVANIA LIGHTING INTERNATIONAL), réglementant le fonctionnement de son établissement situé à PLESSIS-BELLEVILLE ;

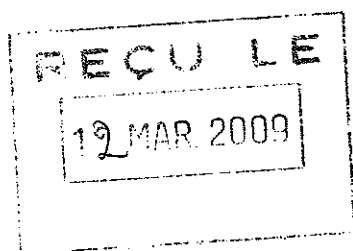
Vu la déclaration de changement d'exploitant pour l'établissement susvisé souscrite le 5 février 2009 par le directeur de la société HAVELLS SYLVANIA LIGHTING FRANCE SAS ;

DONNE RECEPISSE

à la société HAVELLS SYLVANIA LIGHTING FRANCE SAS, dont le siège social se trouve 1, avenue du Général de Gaulle , à GENNEVILLIERS 92635, de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 26 février 2009



pour le préfet
et par délégation,
le chef de bureau,

Mireille Auregan